

## Compte rendu de la rencontre sur le projet de parc éolien Des Moulins – Phase 2 dans la MRC d'Avignon

**Lieu :** Bureau de la municipalité de L'Ascension-de-Patapédia

**Date et heure :** Le 8 octobre 2013, à 11 h

### Participants

#### Tierce partie

M. Maurice Gagné  
Bail de villégiature n° 138 699

M. Valmont Gagné  
Bail de villégiature n° 138 700

#### Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. François Lafond  
Commissaire responsable de  
l'enquête et de la médiation

M<sup>me</sup> Julie Crochetière  
Analyste

M<sup>me</sup> Rita LeBlanc  
Coordonnatrice

Les participants à la rencontre se présentent.

Le commissaire du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) présente le mandat d'enquête et de médiation qui lui a été confié. Il informe les participants au sujet des modifications récemment apportées au projet par le promoteur, lesquelles entraîneraient l'implantation d'une éolienne supplémentaire à proximité de chacun de leur bail de villégiature. Il invite les détenteurs de ces baux à lui faire part de leurs préoccupations, le cas échéant. Celles-ci concernent principalement le climat sonore et la chasse à l'original.

Les participants craignent une augmentation du climat sonore à leur camp ou leur chalet en lien avec l'implantation d'éoliennes et croient qu'elles nuiront à la quiétude des lieux. Ils s'inquiètent de l'effet cumulatif des trois parcs éoliens prévus dans le secteur. Certaines éoliennes du parc Le Plateau sont actuellement en exploitation à proximité d'un des deux baux de villégiature. Le détenteur de ce bail, M. Valmont Gagné, dit être incommodé par le bruit qu'elles émettent et s'interroge quant à la défektivité potentielle de l'une d'entre elles. Il mentionne avoir demandé au ministère des Ressources naturelles de déplacer son bail de villégiature, ce qui a été refusé. Tous deux déplorent par ailleurs l'augmentation du coût de leur bail de location.

Ils signalent également leur utilisation du territoire environnant pour la chasse. Ils craignent que les chemins à construire pour l'accès au parc éolien nuisent à l'habitat de l'original en empiétant dans les ravages et interfèrent avec leurs installations pour la chasse, notamment les sentiers et les caches.

Le commissaire précise la procédure habituelle pour faire une demande d'audience publique au cours de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Les participants confirment qu'ils étaient présents à la séance d'information tenue par le BAPE à L'Ascension-de-Patapédia pour le projet de parc éolien Des Moulins Phase 2 et qu'ils ont pu discuter avec le promoteur à cette occasion. Ils n'ont toutefois pas été informés des modifications apportées au projet par la suite.

Le commissaire les invite à contacter le promoteur afin de lui faire part de leurs préoccupations, particulièrement en ce qui a trait au parc éolien déjà en exploitation. Il mentionne qu'un comité de suivi et un système de gestion des plaintes sont habituellement mis en place au moment de la réalisation de ce type de projet. Les villégiateurs ont alors la possibilité de déposer une plainte ou de signifier leur intérêt de faire partie du comité de suivi, le cas échéant.

Le commissaire indique que si la médiation avec le requérant entraîne le déplacement d'une autre éolienne à proximité de leur bail de villégiature, une nouvelle rencontre devrait avoir lieu pour les en informer et prendre en considération leurs préoccupations.

**Prochaine rencontre prévue au Sélectôtel Amqui**

**Date et heure : Le 11 octobre 2013, à 8 h**

**Compte rendu fait le 15 octobre 2013**

**Préparé par : Julie Crochetière**

**Validé par : François Lafond**